

REGLEMENT INTERIEUR ENFANTS 2019-2020

1/ DEROULEMENT DES COURS

Les danseurs doivent arriver à l'heure définie en début d'année. Pour le bon déroulement et afin de ne pas distraire les enfants, nous demandons aux parents de ne pas rester dans la salle de danse pendant les cours. Il n'y a pas de cours de danse pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf répétitions exceptionnelles pour spectacle.

2/ ABSENCES

Nous insistons tout particulièrement sur l'assiduité aux cours. Si un motif valable retient votre enfant, veuillez avoir la gentillesse de le signaler au préalable par téléphone, sms ou mail **directement au professeur** ou de justifier son absence au cours suivant. Trop d'enfants s'abstiennent sans raison valable. De ce fait, ils en font pâtir leurs camarades qui sont tenus, pour quelques absents, de recommencer le travail déjà fait. Cette année encore, nous appliquerons la mesure suivante **pour trois absences non motivées**, l'élève pourra être renvoyé.

3/ SECURITE et RESPONSABILITE

Nous demandons aux parents ou accompagnants de ne pas les quitter leur(s) enfant(s) avant qu'ils ne soient pris en charge par leur professeur. De même, à la fin de chaque cours, les enfants resteront sans surveillance et sous la responsabilité des parents. Veuillez toujours vous assurer de la présence du professeur avant de déposer votre enfant. **ATTENTION à la Maison des Arts, le professeur de danse attend ses élèves au 1er étage - fond du couloir. L'association n'est pas responsable des danseurs en dehors des horaires des cours.** En cas d'absence du professeur de danse ou d'une modification d'horaire ou de lieu de cours, vous serez informé par mail ou SMS au préalable. **Il vous est vivement recommandé de consulter votre téléphone ou votre boîte mail avant chaque cours.** L'association décline toutes responsabilités en cas de vol dans les vestiaires.

4/ CORRESPONDANCE – SITE INTERNET - FACEBOOK

Toutes nos correspondances se font désormais par mail. Vous trouverez également des informations sur notre site www.opsdanse.com. Pour les adhérents à partir de 13 ans, il est possible d'accéder au groupe « privé » Facebook de leur cours. Des informations les concernant y sont publiées par les professeurs de danse, en particulier à l'occasion des spectacles (cf charte ci-après).

5/ COTISATION - ADHESION

Une cotisation pour suivre les cours dispensés par les OPS DANSE est obligatoire. Elle comprend uniquement le paiement des cours, l'adhésion à la ligue de l'Enseignement ainsi que l'assurance APAC. L'adhésion à l'association OPS est facturée à part. La cotisation est payable d'avance. **Toute année commencée reste entièrement due.** Aucun remboursement d'inscription ne pourra être effectué en cas d'arrêt pour raison autre que médicale ou mutation professionnelle. Une demande écrite (accompagnée du certificat médical d'inaptitude ou d'un justificatif de mutation) devra être envoyée 15 jours maximum après l'arrêt du cours. Après approbation du bureau, un remboursement sera calculé sur la base du prorata temporis. Les adhésions ne sont pas remboursables.

6/ TENUE et EQUIPEMENT

Une tenue adéquate à la pratique de la discipline est obligatoire. Les cheveux doivent être correctement attachés.

EVEIL INITIATION: legging – tee-shirt – pieds nus

MODERN'JAZZ - CONTEMPORAIN: pieds nus, legging long noir.

CLASSIQUE : collants, justaucorps et demi-pointes obligatoires. L'achat d'une paire de pointes pourra être demandé en fonction des niveaux.

HIP HOP : Jogging, une paire de chaussures de sport **noire** réservée à la pratique de cette discipline. Il est impératif de changer de chaussures en entrant dans la salle sous peine de non-acceptation au cours.

7/ UTILISATION DES LOCAUX

Nous demandons à chaque adhérent de respecter les locaux municipaux mis à notre disposition lors de nos cours ou de nos spectacles et de se conformer aux règles d'utilisation de ceux-ci (propreté, sécurité ...).

8/ CERTIFICAT MEDICAL

Aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique de la danse. Cependant nous conseillons fortement aux adhérents de consulter leur médecin afin de s'assurer que leur état de santé leur permet bien de pratiquer la discipline.

CHARTRE FACEBOOK « OPS DANSE »

Les OPS Danse ont créé un compte Facebook afin d'informer plus facilement et plus rapidement les adhérents connectés.

Site public « OPS DANSE »

Il est ouvert à tous. Y sont publiées des informations d'ordre général. Les personnes (autre qu'adhérents) qui souhaitent rester informées de chaque publication doivent cocher « J'aime » sur cette page.

Compte Facebook « OPS DANSE » et groupes privés Facebook « OPS DANSE »

Seuls les adhérents de l'année en cours sont acceptés en tant qu'« amis » des OPS DANSE. Le compte Facebook des OPS danse n'est accessible qu'aux adhérents à partir de 13 ans. Pour les enfants de moins de 13 ans, l'inscription du compte Facebook d'un des parents peut être acceptée. Le bureau des OPS Danse peut publier tous types d'informations concernant l'association et ses adhérents (changement de salle, date de manifestation etc...). Chaque cours a son groupe privé. Le professeur de danse peut y publier vidéos, photos qui concernent essentiellement son cours. Toute publication par un adhérent dans un groupe privé devra être approuvée par le professeur de danse. Chaque adhérent à l'interdiction de diffuser, partager ou propager des photos ou vidéos issus des groupes privés des OPS Danse.

Photographies

Les photographies publiées doivent être accompagnées du nom ou pseudonyme de la personne ayant réalisé les clichés si cette personne le souhaite. Les personnes apparaissant sur les photographies mises en ligne ne doivent pas être « identifiées » sur la page Facebook de l'association sauf demande expresse de la personne en question, et ce afin de respecter le droit à l'image de chacun. Par ailleurs, toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à contact@opsdanse.fr. La photographie sera alors retirée. D'une façon générale, il convient que toute personne étant amenée à prendre des photographies en vue de les faire publier sur Facebook demande l'autorisation préalable des individus apparaissant sur les clichés.

Publication et commentaires par les adhérents

Les adhérents peuvent publier sur la page Facebook de leur groupe si les informations divulguées ont un rapport avec l'association OPS DANSE (informations utiles aux danseurs, informations concernant des activités de l'association...). La modération par les OPS Danse et le professeur est réalisée au préalable et vise à supprimer les messages et images qui ne sont pas acceptables sur la page Facebook des OPS Danse. Sont considérés comme inacceptables les messages (images et/ou textes) :

- A caractère discriminatoire ou qui appellent à la haine ou à la violence
- A caractère diffamatoire ou insultant
- Qui contreviennent à la législation, notamment en matière de droit à l'image et de droits d'auteur.

Confidentialité

Les OPS Danse rappellent que chaque adhérent doit savoir paramétrer son compte Facebook afin de ne pas ouvrir s'il le souhaite sa page personnelle aux autres adhérents de l'association. Les OPS Danse n'autorisent aucune diffusion de photos, vidéos provenant de comptes d'adhérents.

CONTACTS : Site internet : www.opsdanse.fr - mail : contact@opsdanse.fr Tél : 02 53 52 01 19

Adresse : OPS DANSE - Centre de la Coursaidière – boîte aux lettres n°16 - 9 Rue de la Cité - 85300 CHALLANS

Professeurs de danse (à prévenir directement en cas d'absence, uniquement par SMS ou mail) :

Adeline Paradis	Jazz, Moderne, Classique, cours mixtes	06 04 53 26 86	adeline@opsdanse.fr
Clémence Rocand	Hip Hop, Afro Ragga Dancehall	06 38 43 42 94	clemence@opsdanse.fr
Clara Gaudin	Contemporain, Eveil, Initiation, Barre-à-terre	06 15 60 01 86	clara@opsdanse.fr
Maryline Hallot	Pilates	06 09 79 70 07	maryline@opsdanse.fr

Association loi 1901 - n° W853004320 - N° Siret : 824 218 481 000 11 - Code APE : 8552Z